

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 11 FEVRIER 2016

Convocation du 5 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15

L'an deux mil seize, le 11 du mois de février à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, de RICHEMONT Xavier et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Monsieur REDOIS Laurent, procuration à monsieur DAVY Jean-Luc, madame PRIOU Stéphanie, procuration à madame CHERRÉ Christelle et madame BROSSIER Sandrine procuration à madame ATANI Béatrice.

Absents : Monsieur ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2016

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2016

Avant de demander l'approbation du dernier compte-rendu, la parole est donnée à monsieur de RICHEMONT Xavier. Celui-ci regrette la non retranscription de la discussion de fin de réunion, relative au projet d'extension de l'entreprise RIVARD. Il considère que monsieur le Maire a été plutôt évasif sur ce dossier qui se retrouve à l'ordre du jour de cette séance. Un rappel de l'historique de ce projet d'extension est fait avec des rencontres qui ont eu lieu au cours de l'été 2015 et au mois de septembre dernier. Le projet a été évoqué lors de la cérémonie des vœux, mais, à ce jour, aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée en mairie. Fin janvier, une demande d'acquisition d'un terrain a été faite par l'entreprise RIVARD, demande qui fera l'objet d'une délibération prévue à l'ordre du jour. Sur ce sujet d'extension, monsieur de RICHEMONT rappelle aux élus toute la vigilance dont il faudra faire preuve pour protéger l'environnement et le patrimoine existant lors du dépôt du permis de construire RIVARD. Aucune autre remarque n'étant formulée sur le compte-rendu du 14 janvier 2016, l'approbation est actée à l'unanimité.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Il est indiqué aux conseillers qu'une délibération spéciale est à prendre pour donner l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016. En effet, seules les opérations comptables relatives aux dépenses et aux recettes de fonctionnement sont autorisées. Le montant à prévoir ne doit pas dépasser le quart des crédits ouverts en 2015 en section d'investissement, soit 88 143,09 € pour 352 572,35 € prévus au budget. Pour information, la somme totale des trois dépenses d'investissement à mandater sur l'opération 74 (bâtiment) s'élève à 16 039,43 € TTC. Accord à l'unanimité pour adopter cette délibération spéciale.

Programme prévisionnel 2016 du SATEA

Accord à l'unanimité pour approuver la prestation de services qui sera réalisée par le SATEA en 2016 pour un montant de **963,00 €**.

Projet d'acquisition et de vente de parcelles dans la zone du Grand Clos

Pour traiter cette question et celle relative à la vente de terrains dans la zone du Grand Clos, Il est rappelé aux élus les cinq orientations fixées dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) lors de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Différentes cartes sont présentées pour évoquer la zone d'activité économique du Grand Clos avec sa zone UY, zone d'activité actuelle, et sa zone 1AUy, zone future à industrialiser. La future voie départementale de 6 mètres de large sur une emprise d'environ 15 mètres y est dessinée. Cette voie formerait la limite séparative entre la zone d'activité à gauche et la zone N, non constructible, protégeant le hameau de Saint Germain à droite. Toujours au Grand Clos, est présentée une carte faisant apparaître les propriétés de la commune avec 7 lots matérialisés, une voirie d'accès au sein de la zone et la route départementale, future déviation.

Pour cette zone d'activité économique, il est demandé aux élus de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle E-393 qui doit compléter la réserve foncière du Grand Clos, mais également sur la vente de terrains à l'entreprise RIVARD.

La question est posée par madame LETHIELLEUX Joëlle et monsieur de RICHEMONT Xavier sur l'intérêt d'acquérir le terrain de 3 362 m² appartenant à la famille EON pour n'utiliser qu'un petit angle pour la zone artisanale. Ce terrain sera effectivement traversé par la future déviation. Le triangle à gauche servira de réserve foncière. La plus grande partie du terrain se situera en zone N, à l'entrée de la zone du Grand Clos, et pourra être utilisée pour la création d'un bassin de rétention d'eau.

Monsieur de RICHEMONT reprend la parole et se pose la question de l'intérêt de créer une route départementale alors que la circulation est déjà difficile entre Daumeray et Précigné. Il convient que l'avantage sera de désengorger le hameau de Saint Germain de sa circulation actuelle. Toutefois, il souligne l'importance de sécuriser cette entrée à Daumeray notamment au Puits-Bienvenu où la limitation à 50 n'est déjà pas respectée. Madame FREULON pense qu'il est plus facile d'attirer des entreprises lorsque l'accès à la zone d'activités est existant. En outre, cette déviation sera la limite physique entre la zone UY et la zone N. La commune étant propriétaire des terrains au droit de la déviation, elle pourra les paysager comme elle le souhaite avec des haies et pourquoi pas des vignes.

En ce qui concerne la vente d'un terrain à RIVARD, celui-ci sera situé en zone 1AUy et donc inconstructible pour le moment. L'intérêt d'une telle acquisition pour la société RIVARD est de permettre un accès direct par la déviation à son futur service après-vente, objet d'une partie de l'extension prévue sur les terrains dont elle est déjà propriétaire.

Au sujet des ventes, madame FREULON Véronique demande si la commune peut exiger des futurs acquéreurs de respecter une charte paysagère et environnementale qu'elle aura elle-même établie. Des renseignements seront demandés sur ce point auprès de la DDT(Direction Départementale des Territoires). Pour traiter efficacement ce sujet, monsieur de RICHEMONT souhaite que ce projet de vente soit revu lors d'une prochaine séance afin qu'un travail approfondi soit réalisé sur cette future charte. Au cours de la discussion, le règlement du PLU est apporté en séance. L'article UY13 relatif aux « Espaces libres et plantations » est lu aux conseillers. De nombreuses prescriptions et règles sont en fait déjà prévues dans le PLU pour la zone UY. Cela signifie qu'une attention très particulière devra être portée au moment de la réception du permis de construire. Des modifications pourront être demandées au pétitionnaire si nécessaire. Le document « Avis du Maire » devra être complété et en cas de doute, les avis du paysagiste-conseil et de l'architecte-conseil de la DDT pourront être sollicités.

Le débat étant clos, monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux :

1) d'acheter la parcelle E-393 de 3 362 m² appartenant aux Consorts EON au prix de 1,50 € le m². Le résultat du vote est le suivant :

« Pour » : 18 voix

« Contre » : 0 voix

Abstention : 0 voix

2) de vendre tout ou partie des parcelles cadastrées E-950, E-1030, E-393, E-1171, E-981 et E-416 pour une superficie totale de 1 hectare et 93 ares à l'entreprise RIVARD une fois que le bornage et la modification cadastrale auront été réalisés par le cabinet BRICHET de Baugé. Le résultat du vote est le suivant :

« Pour » : 16 voix

« Contre » : 0 voix

Abstention : 2 voix

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes notariés correspondants, dont les frais resteront à la charge des deux acquéreurs.

Eclairage public

Il est décidé à l'unanimité de faire une demande auprès du SIEMML afin de maintenir l'éclairage public la nuit lors des deux manifestations suivantes :

- La fête « Moules-frites » du Comité des Fêtes le samedi 9 juillet 2016
- L'Assemblée de Saint Germain le dimanche 7 août 2016

Dates à retenir

Un séminaire des conseillers municipaux des 3 territoires étant programmé sur la Réforme Territoriale le jeudi 31 mars prochain, les dates des séances prévues pour les votes des budgets doivent être modifiées ainsi :

- CCAS : Vote du budget le 30 mars 2016 à 19h30
- Commune : Vote du budget le 30 mars 2016 à 20h30

Commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture »

Madame CHERRÉ Christelle fait un bref bilan sur les points suivants :

- Edition du prochain Flash en mars 2016
- Question posée sur le maintien ou non du bulletin du mois de juillet
- Organisation d'une réunion le mardi 29 mars 2016 à 20h30 pour préparer la journée des Associations du 12 juin prochain.

Cyber Base

Monsieur de RICHEMONT Xavier pose la question au sujet de l'utilisation actuelle et du devenir du CYBER BASE. Monsieur le Maire et madame ATANI Béatrice, Adjointe, apportent les réponses suivantes :

- Utilisation par les deux écoles au moins une fois par semaine,
- Pas d'intérêt porté par la CCPA pour cet outil,
- Prise de contacts prévus avec l'entreprise SAG de Durtal pour l'organisation éventuelle de formations ponctuelles sur ce site.

Sentiers pédestres

Madame FREULON Véronique prend la parole au sujet des quads et motos qui circulent dans les sentiers pédestres. Un point sera fait sur les démarches possibles pour limiter voire interdire l'accès de ces sentiers à ces engins motorisés.